

Document d'Entrée en Relation (DER)

Remis en application de l'article 325-5-1 du Règlement Général de l'AMF et par les articles L521-2 du Code des Assurances

CONSEILLER	M. MICHEL HANTUTE OPTIM PATRIMOINE 141 RUE CONON DE BETHUNE, 62400 BETHUNE 06 84 08 21 04 michel@optimpatrimoine.com
-------------------	--

Informations sur le professionnel

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Nom ou dénomination sociale : OPTIM PATRIMOINE

Adresse professionnelle ou siège social : 141 RUE CONON DE BETHUNE, 62400 BETHUNE

SIREN : 499791192

NAF/APE : 6612Z

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. MICHEL HANTUTE pour l'entrée et la gestion de la relation client (suivi administratif et commercial des dossiers clients).

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation et sont destinées à M. MICHEL HANTUTE.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : M.-MICHEL HANTUTE-141 RUE CONON DE BETHUNE, 62400 BETHUNE-06 84 08 21 04-michel@optimpatrimoine.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

I. Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 15002676 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

| CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

Le conseiller est susceptible de fournir des **conseils en investissement de manière non-indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

| IAS (Intermédiaire en Assurance)

Courtage en Assurance :

Le conseiller, en sa qualité de COA (Courtier en Assurance) est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

- OPTIM PATRIMOINE travaille avec les entreprises d'assurance suivantes : **Générali, Le Conservateur, Oradea, April, Selencia...**
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Pour l'activité IAS, **le conseiller fournira un service de recommandations personnalisées (conseil de niveau 2)** afin de vous proposer parmi plusieurs contrats, un ou plusieurs contrats adaptés à votre profil d'investisseur, correspondant à vos exigences et besoins.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

| Agent Immobilier

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI62022017000019842, par délivrée la CCI de l'Artois et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MS AMLIN INSURANCE SE – 22 rue
Marie-Georges Picquart – 75017 PARIS

Numéros de polices : 2025PCA031

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	Montant des garanties : 300 000 € par sinistre et 600 000 € par année d'assurance	Montant des garanties : 1 570 000 € par sinistre et 3 000 000 € par année d'assurance	Montant des garanties : 300 000 € par sinistre et 600 000 € par année d'assurance
Garantie financière :	Non garanti	Non garanti	Non garanti

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Tableau des principaux partenaires

Compagnies, entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers :

Dans le cadre de l'activité (CIF, IAS, IOBSP, IMMO)	Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
IAS	Générali, Le Conservateur, Oradea, Selencia, April	Entreprise d'assurance	Convention de courtage Convention de partenariat Convention de partenariat	Commissions
CIF	CVE Investissement, SCIC Les 3 Colonnes, Consultim, France Valley	Société de gestion de Portefeuille	Convention de partenariat Contrat d'apport d'affaires Convention de distribution	Commissions
Immobilier	Histoire & Patrimoine, Colocatère, Le Revenu Pierre...	Promoteur immobilier	Contrat d'intermédiation occasionnelle Mandat	Commissions

II. Mode de facturation et rémunération du professionnel

Tarifs et honoraires pratiqués :

Nature de la prestation	Type de rémunération (forfait/tarif horaire)	Montant de la prestation	Tarif HT ou tarif TTC
Conseil ou assistance	Taux horaire ou forfait	120 € heure ou forfait selon le type de la prestation	Tarif HT + TVA 20%

Dans le cas d'un **conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement**, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut

conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un **éventail suffisant d'instruments financiers** émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. La Lettre de Mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les honoraires prélevés au client.

III. Mode de communication

Les modes de communication à utiliser entre OPTIM PATRIMOINE et le client sont les suivants : Réunions physiques ; Courrier ; Envois de courriels ; Fax ; Téléphone ; Interface sécurisée du site internet d'Outils.

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 141 RUE CONON DE BETHUNE, 62400 BETHUNE

Par tel : 06 84 08 21 04

Par mail : michel@optimpatrimoine.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet :

www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES

www.anm-conso.com/site/particulier.php

SIGNATURES

Le Client atteste avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation.

Fait en deux exemplaires, dont 1 remis au Client.

Signature du Conseiller	Signature du Client
OPTIM PATRIMOINE M. MICHEL HANTUTE	Le Signatures :

MENTIONS LEGALES

Société OPTIM PATRIMOINE Société à responsabilité limitée au capital de 7 500€, enregistrée sous le n° SIREN 499791192 auprès du tribunal de commerce de ARRAS- Code NAF/APE 6612Z- N° TVA intracommunautaire FR65499791192

- Enregistrée à l'ORIAS sous le n°15002676 (www.orias.fr) en qualité de :
- Conseiller en investissements financiers adhérent de l'association ANACOFI, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement E008120 - L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF
- Intermédiaire en assurance en qualité de Courtier en Assurance - L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR ;
- Intermédiaire en Transactions immobilières - titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI62022017000019842 délivrée par la CCI de l'Artois, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur - L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF ;

Assurance RCP et Garantie Financière : MS AMLIN INSURANCE SE – 22 rue Marie-Georges Picquart – 75017 PARIS.

N° de police 2025PCA031.

Adresse du siège social : 141 RUE CONON DE BETHUNE, 62400 BETHUNE

Téléphone du siège social : 06 84 08 21 04

Email du siège social : michel@optimpatrimoine.com